

**2022-2023**

**Guide des parents**

**Version: Juillet 2023**

**Entraineure-Chef: Andréanne Cormier**

[**head.coach@synchrosaintlaurent.com**](mailto:head.coach@synchrosaintlaurent.com)

**NOTRE MISSION**

Le Club Synchro Saint-Laurent, ci-après parfois appelé « Le Club » ou ‘’Synchro Saint-Laurent’’, vise l’excellence dans la pratique du sport de la natation artistique, en offrant des opportunités dans un environnement positif où les athlètes peuvent pleinement s’épanouir tant sur le plan sportif, que personnel. Nos entraîneurs évaluent les athlètes de manière individuelle et les encouragent à compétitionner en solo, duo et équipe, soit au niveau récréatif ou provincial selon leurs désirs et leurs aptitudes.

**NOTRE VISION**

◦Valoriser l’esprit d’équipe et de Club ainsi que l’entraide entre chacun des membres du club.

◦Apprendre à chaque athlète l’importance, lors de son cheminement avec le Club, de ce qu’il saura

acquérir et aussi de ce qu’il pourra apporter aux autres.

◦Promouvoir un encadrement et un entraînement d’excellence pour tous.

◦Créer des liens d’amitié – Le succès du Club dépend de la qualité des relations interpersonnelles entre

entraineurs et athlètes alors que chacun apprend à se connaître et à apprécier le chemin parcouru et

les résultats obtenus par les autres membres du Club et ce, tout au long de la saison.

◦Développer un bon esprit sportif et promouvoir les saines habitudes de vie.

◦Développer des athlètes complets ayant le désir du dépassement de soi et ainsi atteindre et surpasser

leurs objectifs personnels.

◦Offrir des opportunités vers l’excellence à tous les niveaux de participation, que ce soit au niveau

provincial, ou même national. Le Club Synchro Saint-Laurent visent le développement personnel de

chaque athlètes, et cherche à soutenir leurs rêves plus grands que notre club.

◦Développer les compétences en natation artistique aussi bien en équipe qu’individuellement, et ce,

dans un environnement positif.

**LES PROGRAMMES**

Synchro Saint-Laurent est fier d’offrir un programme récréatif, et un programme compétitif au niveau provincial. Les athlètes inscrits au programme du réseau provincial compétitionnent dans la province du Québec. Le programme du réseau provincial est d’abord offert aux athlètes qui débutent ou qui veulent parfaire leur apprentissage des rudiments et des compétences en natation artistique et visent les athletes agés de 8 ans et plus.

**FRAIS**

Certains frais variables liés à la participation, c’est-à-dire le niveau du programme d’entrainement choisi

et le cheminement particulier retenu en natation artistique viennent s’ajouter aux frais d’inscription. La

plupart de ces frais sont perçus par le Club et pour en assurer le suivi, chaque athlète inscrit à un compte

personnalisé détaillant ces frais pour la saison et les paiements perçus tout au long de la saison. Ces

principaux frais d’inscription et frais variables se résument ainsi :

**Les frais d’équipe** sont payés directement au Club Synchro Saint-Laurent lors de

l’inscription. Ces frais, liés au niveau de l’athlète, sont revus annuellement avant le début de

chaque saison et déterminés par le Club. Ces frais, dits d’équipe, sont perçus afin de couvrir, en

plus des coûts directement liés à l’équipe, les coûts d’administration et d’encadrement liés aux

entraineurs-chef.

**Les frais du Club** sont payés directement au Club Synchro Saint-Laurent lors de l’inscription. Ces frais, aussi liés au niveau de l’athlète, sont revus annuellement avant le début de chaque saison et

déterminés par le Club. Ces frais couvrent les coûts d’affiliation du club aux différentes fédérations

dont elle relève ainsi que les coûts d’opération de l’organisation.

**Les frais pour solos et duo** sont payés directement au Club Synchro Saint-Laurent lors de

l’inscription pour les athlètes des programmes du réseau provincial. Ces frais sont établis en tenant compte des taux horaire et du nombre d’athlètes prévus au cours privé demandé. Ces frais sont revus annuellement avant le début de chaque saison et déterminés par le Club.

**Les frais pour la musculation/flexibilité** sont payés directement au Club Synchro Saint-Laurent lors de l’inscription.Ces frais sont revus annuellement avant le début de chaque saison et déterminés par le Club en lien avec le nombre d’heures d’entrainement offert et du nombre de participants prévus. Ces

frais couvrent les coûts des spécialistes de musculation et de flexibilité utilisés pendant la saison

selon les besoins établis par les entraineurs-chefs pour les athlètes inscrit aux programmes du

réseau provincial. Ces coûts sont répartis également parmi tous les athlètes participants.

**Les frais de compétitions** sont payés directement au Club Synchro Saint-Laurent lors de l’inscription. Les frais demandés sont évalués de manière approximative (estimation) et ceux-ci sont révisés à la fin de la saison en tenant compte des coûts réels encourus par chaque athlète pour sa saison

de compétition. Cet ajustement entre le montant payé lors de l’inscription et le coût final se fait, en fin de saison, selon le cas, par une facture additionnelle ou un remboursement. Ces frais inclus :

o La rémunération des entraîneurs lors des compétitions

o Les allocations de dépenses pour les entraîneurs et les accompagnateurs désignés

o Le kilométrage pour les entraîneurs et les accompagnateurs désignés

o Les frais de voyage comme hôtel, avion, autobus, etc.. pour les athlètes, entraîneurs et

accompagnateurs désignés

o Les frais d’inscription aux compétitions

o Les frais d’affiliation aux fédérations de l’athlète

La totalité de ces frais sont divisés également parmi les athlètes et varient proportionnellement

selon la destination et la durée des voyages. Advenant l’ajout d’un camp d’entraînement, les

coûts s’y rattachant serait alors inclus dans cette catégorie de frais. Pour de plus amples

informations, vous référez à la grille tarifaire du Club pour la présente saison sur le site Web ou sur notre page facebook.

**Les frais de nourriture** sont perçus séparément avant chaque compétition par les

accompagnateurs désignés. Ces frais incluent le coût des repas et des collations préparés et/ou

fournis par les accompagnateurs désignés. Les frais demandés sont approximativement entre $30

et $40 par jour dépendamment si le déjeuner est fourni par l’hôtel ou non. Un remboursement partiel peut être fait lorsqu’un un athlète tombe malade ou se blesse peu de temps avant une compétition pour les frais liés aux coûts autres que ceux non-remboursables ayant déjà été payés par le Club. Cette approche permet d’être équitable avec les autres participants de la compétition qui se partagent les coûts alors que Le Club peut également en assumer une partie.

**Les « autres Frais »** sont payés directement au Club Dollard Synchro après la période d’inscription et à une date fixée par le Club. Ces frais incluent les vêtements de club, les maillots de routine et les décorations (paillettes, colle brillante, etc.), ceux-ci devant être payés au plus tard avant ou lors du spectacle des Fêtes sinon, le ou les maillots de routine ne pourront être remis à l’athlète retardataire. De plus, des frais de pénalité de $ 15 pour les chèques sans provision sont réclamés et sont payables directement au Club Synchro Saint-Laurent.

**Des frais d’engagement parental** pourrait être réclamés aux familles qui ne rencontre pas leurs obligations telles que décrites à la politique sur l’engagement parental pour les compétitions

dont le Club est hôte. Un montant de 100$ pourrait être demandé si le parent n’a pas respecté les engagements auxquels il a souscrit en acceptant la politique sur l’engagement parental. Pour de plus amples informations sur cette politique, svp vous référer à la politique sur l’engagement parental.

**LES OPTIONS DE PAIEMENT**

Le Club Synchro Saint-Laurent offre une grande flexibilité dans les options de paiement proposées.

Afin de maintenir cette souplesse, le Club souhaite que chacun sache respecter les dates limites fixées.

Advenant qu’un paiement ne puisse être effectué à la date limite fixée, le Club Synchro Saint-Laurent

se réserve le droit de suspendre la participation de l’athlète concerné et ce jusqu’au moment de la

réception du paiement dû auquel un frais de retard de $100 sera ajouté. Seuls les parents des athlètes

ayant maintenu un état de compte en règle tout au long de la saison seront éligibles à une remise

provenant de possible surplus financiers que le Club pourrait décider de partager équitablement à la fin

de la saison.

Frais d’équipe, de Club, de solo, de duo, de musculation/ flexibilité et de compétition :

payables à Synchro Saint-Laurent par virement interac pour l’année complète, ou par chèques postdatés comme suit (les cartes de crédit ne sont pas acceptées ni les virements bancaires):

\* Option 1 :

4 paiements datés comme suit :

1er chèque : date de l’inscription

2ième chèque : 1er ou 15 novembre

3ième chèque : 1er ou 15 février

4ième chèque : 1er ou 15 avril

\* Option 2 :

8 paiements datés comme suit :

1er chèque : date de l’inscription

2ième chèque : 1er ou 15 novembre

3ième chèque : 1er ou 15 décembre

4ième chèque : 1er ou 15 janvier

5ième chèque : 1er ou 15 février

6ième chèque : 1er ou 15 mars

7ième chèque : 1er ou 15 avril

8ième chèque : 1er ou 15 mai

\*Notes:

Il y aura un frais de retard de 100$ qui s’appliquera sur tout paiements reçu après le 30 septembre

Dans l’éventualité que l’un des paiements effectués par chèque postdaté ne puisse être encaissés à la date prévue, il est de la responsabilité du membre d’aviser la Trésorière du club, M. Jean-François Lescadres, par courriel à l’adresse suivante: [tresorier@synchrosaintlaurent.com](mailto:tresorier@synchrosaintlaurent.com) et ce quelques jours avant la date prévue afin que ce paiement soit retenu puis encaissé à la nouvelle date entendue. Sans cet avis préalable de quelques jours, le Club ne peut garantir la retenue du paiement. Tous les chèques postdatés n’ayant pas été remis lors de la période d’inscription doivent être transmis par le membre et reçus par le Club au plus tard le 30 Septembre de la présente saison et ce sous toutes réserves de la note mentionnée plus haut. Advenant un retard, le Club se réserve le droit de refuser à l’athlète concerné l’accès aux plateaux d’entraînement et piscines jusqu’au rétablissement de la situation en plus de réclamer un frais additionnel de retard de $100.

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

Afin d’aider les athlètes et leurs parents à défrayer les coûts engendrés par la pratique de leur sport, le

Club permet l’organisation d’activités de financement tel que; emballage, livraison de fruits, Fundscript,

etc…De plus, avec l’accord préalable du Club par l’entremise de son conseil d’administration, une équipe

peut organiser une ou des campagnes de financement au bénéfice des athlètes de cette seule équipe. Ces activités de financement devront obligatoirement être organisées et animées par des parents bénévoles et athlètes bénéficiaires. Les entraîneurs-titulaires et les membres du conseil d’administration de la corporation ne sont pas tenus d’organiser et de participer aux activités de financement mises en place. La participation à ces campagnes de financement n’est pas obligatoire, cependant, il est à noter que les athlètes qui ne participeront pas en partie ou en totalité à une campagne ne pourront récolter les bénéfices amassés lors de celle-ci. Les campagnes menées jusqu’à maintenant ont démontrées que la

participation active d’un grand nombre d’athlètes lors d’une activité de financement peut avoir un impact significatif en réduisant considérablement le coût de la natation artistique. Le Club suggère donc

fortement votre engagement et votre participation à ces campagnes de financement. Les résultats de ces campagnes de financement sont comptabilisés tout au long de la saison et les montants amassés par les participants sont crédités du compte de l’athlète à la fin de la saison. Ceci aura pour effet de réduire les montants additionnels réclamés pour les frais de compétition ou d’augmenter le montant du remboursement des frais de compétition payés en trop. Aucune autre forme de remise des sommes amassées lors de la campagne de financement ne sera permise.

**HÔTE D'ÉVÉNEMENTS**

Le succès des événements dont le Club Synchro Saint-Laurent est hôte dépend exclusivement de la

participation bénévole des athlètes et de leurs familles. Bien que certaines activités soient coordonnées par des membres du conseil d’administration de la corporation, la plupart des évènements requiert la participation d’un plus grand nombre de parents et de bénévoles. Afin d’assurer le succès de ces événements, activités et compétitions tout en évitant la surcharge de responsabilités pour un groupe restreint de parents, le Club Synchro Saint-Laurent souhaite et encourage tous et chacun à participer en prenant certaines responsabilités ou en effectuant certaines tâches lors des activités diverses organisées par le Club. La participation de tous est très importante et est la clé du succès.

De plus, le Club Synchro Saint-Laurent n’insistera jamais assez sur l’importance de la participation et présence des parents et famille des athlètes aux compétitions et démonstrations afin de les supporter et les encourager.

Lorsque le Club Synchro Saint-Laurent reçoit et organise une compétition, chaque famille d’athlète du Club est tenue d’y envoyer l’un de ses membres comme bénévole et de contribuer avec des dons alimentaires, le tout en conformité avec la Politique sur l’engagement parental disponible pour consultation sur le site internet du Club Synchro Saint-Laurent. À défaut de se conformer à cette politique, des frais, tels que décrits à cette même politique ou décrits précédemment à l’article ‘’ Frais ‘’ seront réclamés aux parents fautifs. Le Club Synchro Saint-Laurent rappelle que l’accueil et l’organisation d’une compétition est un excellent moyen de contribuer à la réduction des frais de compétition d’un athlète. En effet, une compétition tenue à Saint-Laurent peut coûter approximativement à un athlète $100 alors que cette même compétition, si tenue à Québec, coûtera approximativement $ 500. De plus, la tenue et l’organisation de compétitions représentent une excellente source de financement pour le Club, ce qui, à terme, permet de maintenir des frais liés à la natation artistique à un niveau raisonnable. En conclusion, sans la participation active comme bénévole des athlètes, de leurs parents et de leur famille ainsi que leur contribution en dons alimentaires pour nourrir l’équipe d’officiels et juges lors d’une compétition, le Club ne pourrait tenir ce type d’évènements et par le fait même, ne pourrait permettre à ces membres de bénéficier des retombées financières liés à ceux-ci.

**COMMUNICATION**

L’entraîneur en chef du Club Synchro Saint-Laurent est le principal responsable des communications avec les parents, les athlètes, les membres du conseil d’administration ainsi qu’avec toute l’équipe d’entraineurs. Due aux horaires d’entraînement plus intensifs pendant les weekends, il est à prévoir que tout courriel envoyé après 14:00 hres le vendredi ne soit répondu avant le Lundi suivant. De plus, prévoir un délai de réponse plus important dans les jours suivants une compétition. Le Club Synchro Saint-Laurent invite les parents d’athlète à communiquer directement par courriel avec l’entraineur-titulaire de son enfant pour toutes questions ou inquiétudes. Certaines problématiques ne pouvant être adressées ou résolues par courriel pourraient alors nécessiter une rencontre avec l’entraineur-titulaire de votre enfant. Cette demande de rencontre devra se faire par courriel. Si la problématique soulevée ne peut être résolue par l’entraineur-titulaire ou persiste après une rencontre avec celui-ci, l’entraineur en chef ou encore un membre du conseil d’administration de la corporation peut alors être contacté.

Entraineur-Chef : Andréanne Cormier [head.coach@synchrosaintlaurent.com](mailto:head.coach@synchrosaintlaurent.com)

Président du Conseil d’administration: Ugo Tremblay [president@synchrosaintlaurent.com](mailto:president@synchrosaintlaurent.com)

**VOYAGE**

Lorsqu’une compétition, un évènement ou un camp d'entraînement se déroule dans la région du Grand

Montréal, les athlètes ont la responsabilité d’organiser à leur convenance leur propre transport, seul ou

en covoiturage et ce de manière à arriver à l’heure fixée par l'entraîneur titulaire ou l'entraîneur en chef.

Quoique locales, ces compétitions, évènements ou camps doivent être pris par les athlètes et leurs parents avec le même sérieux et le même professionnalisme que si ceux-ci se déroulaient à l’extérieur de la région du Grand Montréal. Le Club Synchro Saint-Laurent rappelle que le privilège offert à un athlète de s’absenter de l’école ou de ses activités sociales afin de permettre le respect des horaires d'entraînements et de compétitions à la même importance pour une compétition locale que pour une compétition se déroulant à l’extérieur de la région du Grand Montréal.

Lorsqu’une compétition, évènement ou camp d'entraînement se déroule à l’extérieur de la région du

Grand Montréal, l’équipe de bénévoles du Club Synchro Saint-Laurent responsable des compétitions,

évènements et camps d'entraînement assurera la planification et l’organisation du transport et de

l’hébergement des athlètes, des accompagnateurs désignés ( chaperons ) et des entraîneurs. Les coûts

pour le transport et l’hébergement, tel que spécifié aux frais de compétitions décrits plus haut, seront

alors partagés également parmi les athlètes. Lorsqu’une compétition, évènement ou camp

d'entraînement requiert une nuit ou plus à l’extérieur et que le transport se fait en voiture, celui-ci peut

alors être assuré par les accompagnateurs désignés et/ou les entraîneurs et advenant l’impossibilité

d’accommoder tous les athlètes, l’équipe de bénévoles du Club Synchro Saint-Laurent responsable des

compétitions, évènements et camps d’entrainement pourra choisir un ou plusieurs parents-conducteur

pour compléter l’équipe de transport et les frais de kilométrage encourus par ces derniers pourront alors

être remboursés selon les modalités présentées et entendues préalablement au départ et ce alors que les taux et kilométrage seront déterminés par le Club Synchro Saint-Laurent.

Les athlètes ainsi que leurs parents seront informés le plus tôt possible des détails de la planification et

de l’organisation du voyage requis par une compétition, évènement ou camp d’entrainement et ce afin

de permettre à tous les athlètes de faire le voyage ensemble, ce que le Club encourage fortement pour

faciliter l’organisation en plus de renforcer l’esprit d’équipe. Les exceptions à cette règle devront relevées

de circonstances exceptionnelles et seront analysées au cas par cas par l’entraineur-titulaire de l’athlète

qui devra être informé de la situation le plus tôt possible. Dans cette situation, l’athlète devra, par ces

propres moyens, se rendre à l’endroit prévu et ce pour l’heure demandée. De plus, pour une même

compétition, l’équipe de bénévoles du Club Synchro Saint-Laurent responsable des compétitions, évènements et camps d’entrainement se réserve le droit d’organiser et planifier selon des modalités différentes les voyages des athlètes appartenant à un groupe d’âge ou à une équipe versus ceux d’un autre groupe d’âge ou d’une autre équipe.

**Le Club Synchro Saint-Laurent, se démarquant par cette règle, oblige selon cette dernière, lors de**

**compétitions, évènements ou camps d’entrainement tenus à l’extérieur de la région du Grand Montréal et nécessitant un hébergement que chaque athlète partage la chambre qui lui est attitrée avec un ou plusieurs autres athlètes de son équipe ou d’un même groupe d’âge, ces chambres étant étroitement supervisées par les accompagnateurs désignés ( chaperons ).** Seuls les athlètes ayant remis une note médicale indiquant qu’il souffre d’une condition médicale sérieuse nécessitant une attention particulière pourra être relevé de cette obligation et sera alors autorisé à partager la chambre de ses parents.

Avant chaque départ, une liste d’articles qui devront être apportés par chaque athlète pour la

compétition, l’évènement ou le camp d’entrainement lui sera fournie par son entraineur titulaire ou

l’entraineur en chef. Chaque athlète devra aussi prévoir apporter suffisamment d’argent de poche pour

ses achats personnels tels que souvenirs et autres dépenses non couvertes par les frais de compétitions

décrits précédemment. De plus, avant chaque départ, les athlètes seront informés des vêtements

spécifiques à prévoir pour le voyage quoiqu’habituellement ceux-ci doivent voyager en portant les

survêtements identifiés aux couleurs du Club Synchro Saint-Laurent.

Advenant qu’un athlète se blesse, se sente mal, tombe malade, etc. lors d’un voyage, il est de la

responsabilité de l’accompagnateur désigné ( chaperon ) de prendre contact avec l’un des parents de

l’athlète pour l’en informer et de le tenir au courant de l’évolution de la situation.

Pour toute autre information requise en lien avec les voyages, n’hésitez pas à communiquer avec un

membre de l’équipe de bénévoles du Club Dollard Synchro responsable des compétitions, évènements et

camps d’entrainement.

**ACCOMPAGNATEURS**

Le Club envoie au moins un parent pour accompagner chaque équipe dans leur déplacement lors de

compétitions à l’extérieur. Le parent accompagnateur doit s’occuper des arrangements et détails avec l’hôtel, organiser les repas sur le lieu de la compétition et à l’hôtel, s’occuper du transport entre l’hôtel et le site de la compétition, assurer la surveillance des athlètes lorsqu’ils ne sont pas à la piscine afin de permettre aux entraîneurs de se concentrer sur les entraînements et la compétition.

Tous les parents accompagnateurs sont des femmes puisque nos équipes consistent principalement

d’athlètes féminines. Les parents intéressés à devenir accompagnateur devront en parler à leur

entraîneur respectif. Il est important que les intentions du parent soient d’aider l’entraîneur, l’équipe et

le Club. L’entraîneur a de nombreuses responsabilités près de la piscine. Ils apprécient donc un

accompagnateur qui respecte son plan pour les athlètes et qui allègera leurs responsabilités en dehors de

la piscine. Prenez note que les membres du conseil d’administration ont priorité de par leur engagement

bénévole auprès du Club en de nombreuses occasions pendant la saison.

Le rôle principal de l’accompagnateur est d’encadrer les athlètes tout en aidant les entraîneurs. Nous ne

pouvons garantir que l’accompagnateur pourra regarder la compétition de son enfant.

La chambre de l’accompagnateur ne peut être utilisée que par celui-ci et, si besoin, par les athlètes. Les

conjoints, autres enfants, familles ou amis, etc. ne sont pas autorisés à rester dans la chambre de

l’accompagnateur.

Dans le cas où plusieurs équipes compétitionnent à un même événement, un accompagnateur par équipe doit accompagner les athlètes afin d’assurer une supervision et un support adéquat. Les équipes U10 et U12 auront 2 accompagnateurs par équipes. Les équipes 13 ans et plus auront un accompagnateur par équipe. Si l’accord est donné d’avoir plus de 2 accompagnateurs pour les 12 ans et moins ou plus d’un accompagnateur pour les 13 ans et plus, les remboursements journaliers, le voyagement et tous les autres frais seront partagés entre les accompagnateurs de l’équipe.

**LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L’ACCOMPAGNATEUR** :

◦L’accompagnateur est responsable de fournir un rapport d'antécédents judiciaires valide au

Coordinateur de voyage du Club

◦L’accompagnateur est responsable pour l’enregistrement et le départ ainsi que tout autre détail

concernant l’hébergement à l’hôtel.

◦L’accompagnateur est responsable de s’occuper des athlètes en tout temps incluant la

supervision dans le bus, ainsi qu’à l’hôtel et aux restaurants. Les parents doivent laisser les

tâches de supervision à l’accompagnateur afin de permettre aux athlètes de vivre une

expérience d’équipe et améliorer l’esprit d’équipe. L’entraîneur est responsable des athlètes à la

piscine. Les accompagnateurs doivent toujours rester disponibles en cas d’urgence.

◦L’accompagnateur devra s’assurer que le couvre-feu est respecté par tous. Il devra vérifier les

chambres régulièrement afin de s’assurer que chaque athlète est dans sa chambre suite au

couvre-feu.

◦L’accompagnateur gardera des clés additionnelles pour les athlètes.

◦L’accompagnateur surveillera le voyagement entre l’hôtel et la piscine.

◦L’accompagnateur devra être disponible pour sortir pour quoi que ce soit qui serait nécessaire à

la piscine, que ce soit de la nourriture pour les nageurs ou les entraîneurs, des médicaments, etc.

◦L’accompagnateur organisera la gestion des comptes des nageurs pour la nourriture (c.-à-d.

l’accompagnateur rassemble l’argent nécessaire à l’achat de la nourriture)

◦L’accompagnateur devra accompagner les athlètes à l’hôpital des soins médicaux étaient

nécessaires et devra communiquer avec les parents en cas de blessure ou de maladie requérant

une attention médicale. L’accompagnateur devra s’assurer d’avoir les cartes d’assurance

maladie (cartes physiques ou photocopies) avant le voyage.

◦L’accompagnateur est responsable du décompte des athlètes pendant le transport

◦L’accompagnateur doit prévenir les athlètes qu’ils doivent l’informer en tout temps s’ils doivent

quitter leur chambre même pour aller dans le hall ou passer un appel.

◦L’accompagnateur vérifie les chambres le matin 15 min avant le départ.

◦L’accompagnateur est responsable des billets d’avion (si applicable)

◦L’accompagnateur s’assure que le bus, l’avion et l’hôtel sont maintenus propres

◦L’accompagnateur a une allocation de $30 ou $40 par jour, quand le déjeuner n’est pas inclus à

l’hôtel, afin de couvrir les frais de ses repas ou collations.

◦Dans le cas où l’accompagnateur doit payer pour une urgence imprévue, un remboursement lui

sera fait lors du retour de la compétition. Les reçus et un rapport de dépenses devront être

fournis au Trésorier.

◦À la piscine, l’accompagnateur reste loin de la plage et n’intervient pas. Il doit rester joignable

pour l’entraîneur en tout temps.

◦L’accompagnateur doit donner à l’entraîneur l’espace suffisant quand il rencontre son équipe,

pendant les sessions au sol, ou pour toutes autres activités liées à la natation artistique.

◦L’accompagnateur doit supporter les décisions de l’entraîneur qu’il s’agisse du temps passé avec

les parents, la famille ou les amis; périodes qui pourront être planifiées à la discrétion de

l’entraîneur et en relation avec l’âge et le niveau de l’athlète.

**VÉRIFICATIONS D’ANTÉCÉDENTS CRIMINELS DE L’ACCOMPAGNATEUR**

Tous les accompagnateurs devront avoir une vérification d’antécédent criminel fait par la police pour

toute compétition à l'extérieur. Seuls les parents avec une vérification d’antécédents criminels complets

pourront être accompagnateurs.

Les vérifications d’antécédent criminel seront faites par vous même au travers du site [www.mybackcheck.com](http://www.mybackcheck.com). Les résultats sont valides pour 5 ans et doivent être transmis au Club avant de pouvoir accompagner les athlètes. Si vous êtes intéressé, veuillez remplir le formulaire de demande d’accompagnateur à l’inscription de votre enfant.

**CODE DE CONDUITE**

**LES ATHLÈTES**

La réputation d’un club sportif est principalement due à ses membres. Par conséquent, chaque athlète

est un important promoteur de son Club. À titre de membre du Club, chaque athlète doit accepter de

donner le meilleur de lui — même en ce qui a trait au respect des pairs, des entraîneurs, des officiels et

des règlements du sport. Plus particulièrement, les athlètes doivent :

◦Se présenter aux entraînements à l’heure (ceci veut dire être sur le bord de la piscine 5-10 mins avant le début des cours) et informer à l’avance les entraîneurs de toutes absences ou retards

◦Respecter ses coéquipiers, les entraîneurs, les officiels et les règlements du Club/sport.

◦Participer à toutes les compétitions, démonstrations et essais pour lesquels elles sont

sélectionnées sauf dans le cas de maladie ou blessure

◦Démontrer une volonté de s’améliorer en prenant les entraînements au sérieux

◦Représenter le Club et l’équipe de façon positive notamment au travers les outils électroniques

et les plateformes de réseaux sociaux

◦S’abstenir de fumer, de vapoter et de consommer des substances illégales et bannies par le

sport

La pratique d’un sport est l’une des plus belles écoles pour le développement personnel et c’est dans ce

sens que les athlètes doivent s’engager à respecter les règlements. Si un athlète enfreint le code de conduite, il peut être suspendu de l’entraînement jusqu’au moment où il est prêt à suivre à nouveau les

règlements. Dans une telle situation, le parent de l’athlète sera informé de l’incident et une rencontre

avec l’athlète, l’entraîneur et le parent sera organisée.

Tous les athlètes doivent comprendre que le Club ne tolère pas qu’un athlète fume, vapote ou consomme une substance illégale. Si nous suspectons que ce règlement n’est pas respecté, nous communiquerons immédiatement avec le parent. L’athlète qui est pris à utiliser une substance illégale porte préjudice à lui-même ainsi qu’au Club en entier. L’athlète sera expulsé de la pratique du sport pour une certaine période de temps et le Club ne permettra pas la participation de l’athlète aux compétitions dans l’année suivant l’incident. Veuillez avertir vos entraîneurs de toutes médications que vous devez prendre. Une note du médecin pour la prise du médicament sera requise pour participer à une compétition. Pour une liste des substances illégales (et autres substances), consultez le site www.cces.ca (Centre canadien pour l’éthique dans le sport).

**LES ENTRAINEURS**

La réputation d’un club sportif est modelée par ses entraîneurs. Par conséquent, chaque entraîneur doit

accepter de donner le meilleur de lui-même en ce qui a trait au respect de leurs pairs, des athlètes, des

officiels et des règlements du sport. Plus particulièrement, les entraîneurs doivent:

◦Se présenter aux entraînements et au cours privés à l’heure et trouver un entraîneur

remplaçant

s’il s’absente d’un entraînement. Les entraîneurs doivent arriver dix minutes avant le début de

l’entraînement. L’entraîneur et son équipe peuvent prendre des congés d’entraînements lors de

jours fériés, de vacances et peuvent décider de diminuer leur entraînement avant, durant ou

après une compétition.

◦S’assurer que les entraînements sont sécuritaires, structurés et motivants. Arriver préparé avec

un plan d’entraînement et des objectifs pour la journée

◦Aider à l’installation de l’équipement ou déléguer les tâches – drapeaux, système de son,

chaises, etc.

◦Être un exemple positif. Essayer d’établir des valeurs positives.

◦Apprendre à connaître chaque athlète et leur parent, apprendre leurs objectifs et leurs

aspirations personnels

◦Donner des commentaires et des corrections positifs aux athlètes afin qu’ils puissent

s’améliorer

◦Renforcer les règlements du Club et du Complexe Sportif de Saint-Laurent en les expliquant aux athlètes en début de saison et en s’assurant qu’ils seront suivis.

◦Gérer les problèmes qui surviendront (en collaboration avec l’entraîneur-chef si nécessaire).

◦Vérifier ses courriels de façon régulière et distribuer toute documentation nécessaire

◦Répondre aux courriels dans un délai convenable (c.-à-d. dans un délai de 24 heures sauf les fins

de semaine).

◦S’assurer que chaque athlète se sentent bien et important au niveau de leurs réalisations et les

récompenser pour leur travail acharné, leur implication, leur participation et leur ponctualité

arriver aux entraînements préparés – cartable, horaire, drapeau, musique, caméra, t-shirt du

Club,etc.

◦Assister à toutes les compétitions et informer le Club en début de saison de toute compétition

que vous prévoyez être absent afin que des dispositions soient prises.

◦Vous assurez que les athlètes soient au courant des exigences de compétition, vous assurez de

respecter les temps limites de musique, les règlements de Synchro Québec et de Synchro

Canada.

◦Traiter avec respect et courtoisie les juges, les officiels et les règlements du sport.

◦Faire un suivi sur les progrès de l’équipe, sur les progrès individuels et conserver des

informations sur leur présence, leurs résultats d’épreuve de nage, de flexibilité, de simulation et

de compétition, etc.

◦Représenter le Club et l’équipe de façon positive notamment au travers les outils électroniques

et les plateformes de réseaux sociaux

**LES PARENTS**

Les parents/tuteur de l’athlète du Club sont primordiaux dans le développement d’un environnement et

d’une relation positive entre l’entraîneur et l’athlète. Le Club a établi les lignes de conduite suivantes afin

de parvenir à ces objectifs :

◦Les parents sont fortement encouragés à assister à l’assemblée générale et aux réunions

d’équipe en début de saison afin d’obtenir toutes les informations importantes pour la saison. Ils

doivent faire connaissance avec l’équipe d’entraîneur afin de bâtir des relations positives.

◦Les parents doivent payer tous les frais à temps et à garder état de compte à jour afin de

permettre au Club d’opérer sans problème

◦Les parents sont fortement encouragés à assister à tous les spectacles et compétitions de leur

enfant afin d’apporter un support et encourager l’esprit d’équipe.

◦Les parents ne sont pas autorisés sur les plages de la piscine, et ce en tout temps. Si le parent

désire assister à un entraînement, il doit regarder l’entraînement depuis les gradins et respecter les règlements de piscine de Saint-Laurent.

◦Il est gratifiant de regarder l’entraînement et les progrès de votre enfant. Il importe toutefois de

se rappeler que votre présence peut affecter votre enfant, l’entraîneur et l’ensemble de son équipe. Par conséquent, les parents ne peuvent pas se présenter aux entraînements de façon régulière. Le rôle du parent est de soutenir et d’encourager son enfant. Malgré les meilleures intentions, assister à un entraînement peut amener le parent à apporter des conseils d’entraîneurs ce qui peut provoquer de la confusion et du stress chez l’enfant. Votre présence peut également empêcher votre enfant d’être pleinement concentré sur son entraînement et peut distraire l’entraîneur de ses responsabilités.

◦Les entraîneurs doivent être appréciés et soutenus. Il faut avoir confiance en leurs efforts, leurs

compétences ainsi qu’en leurs intentions qui sont toujours dans le meilleur intérêt des athlètes.

◦Si le parent a une préoccupation, il doit en premier lieu contacter par courriel l’entraîneur de

l’équipe. Une réponse sera envoyée dans les 24 heures après la réception du courriel, à

à l'exception des fins de semaine. Si la préoccupation demeure, le parent peut communiquer

avec l’entraîneur-chef du niveau de votre enfant. Le Conseil d’administration du Club peut

également être contacté au besoin.

◦Fournir à l’athlète un support positif. Les encourager dans le développement de leurs capacités

en se concentrant sur les aspects positifs de leur entraînement ou de leur performance afin

d’acquérir de la confiance.

◦Si l’athlète a un mauvais entraînement ou une mauvaise compétition, l’écouter et être

empathique avec lui, car il aura besoin de votre support. Tous les sports ont leurs obstacles. Les

athlètes et les entraîneurs vont apprendre de leurs erreurs et vont grandir avec ces nouvelles

expériences.

◦Un avis pour une absence ou un retard à un entraînement doit être envoyé par courriel à

l’entraîneur de l’athlète.

◦Durant les compétitions, il est important que les parents respectent les responsabilités de

l’entraîneur et de l’accompagnatrice.

◦Normalement, lors de compétitions extérieures l’équipe mange ensemble, s’entraîne ensemble

et partage le même hébergement. Les parents doivent encourager les athlètes à respecter les

horaires de compétition préalablement envoyés par l’entraîneur. Encourager les athlètes à

respecter les horaires de l’équipe permet un meilleur lien entre eux, permet de développer un

meilleur esprit d’équipe et permet aux athlètes d’arriver aux heures fixées.

◦Pendant les compétitions, du temps avec le parent, la famille et les amis peut être prévu par

l’entraîneur, cela reste à sa discrétion, en fonction de l’âge et du niveau de compétition de

l’athlète.

◦Les parents sont encouragés à rester pour toute la durée de la compétition afin de promouvoir

une philosophie de support et d’encouragement au sein du Club

◦Respecter le Club et les valeurs de l’équipe notamment au travers les outils électroniques et les

plateformes de réseaux sociaux